

CAVIGNAC

Bulletin municipal

Mairie
de

Cavignac



Mairie

**61, avenue de Paris
33620 CAVIGNAC**

**ouverte du lundi au vendredi
9h-12h / 14h- 18h**

**05-57-68-60-40
contact@cavignac.fr
www.cavignac.fr**

**Directeur de publication :
Guillaume CHARRIER
Rédaction et conception : Mairie
de Cavignac
Imprimeur : Applic Pub**

Nous vous adressons la nouvelle gazette de Cavignac, sous un format plus simple et plus proche de vous.

Ce 1^{er} bulletin municipal est distribué dans votre boîte aux lettres. Les prochains numéros seront mis à disposition sur le site Internet et sur PanneauPocket.

Vous pourrez également en recevoir un exemplaire sur votre boîte mail en envoyant une demande à communication@cavignac.fr.

Un exemplaire papier sera toujours disponible à l'accueil de la mairie.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Informations pratiques

École Les Platanes : 05.57.68.67.21

Garderie : 05.57.94.75.68

Médiathèque : 06.09.42.32.78

Horaires déchetterie de Saint-Mariens :

SANS rendez-vous, les lundis, mardis, mercredis et jeudis
de 9h à 12h et de 14h à 18h en été (du 1er avril au 30 septembre)

AVEC rendez-vous, les vendredis et samedis

Numéros d'urgence

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

S.A.M.U. : 15

pharmacie de garde : 3237

SOGEDO dépannage : 05 57 94 01 70

ENEDIS dépannage : 0 972 675 033

EDITO

par Guillaume CHARRIER, Maire



Chères Cavignacaises, chers Cavignacais,

Il y a quatre mois, vous nous avez accordé votre confiance pour conduire les destinées de notre commune. Avec l'ensemble du conseil municipal, je tiens à vous remercier sincèrement pour cette responsabilité que nous exerçons avec humilité, détermination et un profond sens du service public.

Ces premières semaines ont été consacrées à la prise de fonctions des nouveaux élus, à la rencontre des acteurs de notre territoire et à la mise en place de notre organisation au niveau de notre Mairie et de notre Communauté de Communes. Cette période d'écoute et de travail est essentielle pour construire des décisions solides, adaptées aux besoins de notre village et aux attentes de ses habitants.

Notre ambition est claire : préserver l'identité, la qualité de vie, l'attractivité économique qui font la richesse de Cavignac, tout en préparant sereinement son avenir. Nous souhaitons agir avec pragmatisme, transparence et responsabilité, avec le souci constant de l'intérêt général.

Les premiers projets sont désormais engagés. Ils porteront sur l'entretien de notre patrimoine, l'amélioration du cadre de vie, le développement des liens entre les générations et l'accompagnement des transitions auxquelles nos collectivités sont aujourd'hui confrontées.

Parmi les grands projets qui marqueront ce mandat figure tout d'abord la réhabilitation du domaine Yves Courpon, auquel nous sommes particulièrement attachés. Ce dossier avait dû être suspendu en raison du dimensionnement insuffisant de la station d'épuration et un refus des services de l'Etat. Très prochainement nous allons reprogrammer ce projet structurant pour notre commune. Demain, ce domaine retrouvera pleinement sa vocation au service des habitants, de la vie associative, du patrimoine et de l'animation de Cavignac.

Un deuxième projet prévoit la requalification de la place du Marché et la création d'une halle de marché, véritable lieu de vie destiné à conforter notre marché hebdomadaire, à accueillir de nouvelles animations et à renforcer l'attractivité du cœur de notre village. Nous souhaitons faire de cette place un espace convivial, vivant et fédérateur, où habitants, commerçants, producteurs et visiteurs auront plaisir à se retrouver.

Ces projets illustrent notre volonté de construire un village dynamique, attractif et tourné vers l'avenir, sans jamais perdre de vue ce qui fait son identité et sa qualité de vie.

Je tiens à remercier les élus, les agents municipaux, les bénévoles des associations et tous ceux qui s'investissent chaque jour pour notre commune. Leur engagement est précieux.

Enfin, je souhaite que ce mandat soit placé sous le signe du dialogue, de la proximité et du bien vivre. C'est ensemble, avec confiance et dans l'intérêt général, que nous écrirons les prochaines pages de l'histoire de Cavignac.

Le conseil municipal

Les élections municipales du mois de mars 2026 ont permis la mise en place d'un nouveau conseil municipal. Il est composé comme suit :

Guillaume CHARRIER, Maire ; **Sèverine FOUCHER**, 1ère adjointe, en charge des finances, des ressources humaines et de la communication ; **Michel LE GREL**, 2ème adjoint, en charge des bâtiments, des réseaux électriques, des éclairages publics et de la vidéoprotection urbaine ; **Dominique COUREAUD**, 3ème adjointe, en charge de la vie associative, animations, culture, vie économique et commerces ; **Bruno CHARRIER**, 4ème adjoint, en charge des voiries, réseaux, espaces verts, urbanisme et environnement ; **Amandine LECROQ**, 5ème adjointe, en charge de l'action sociale, solidarités, affaires scolaires, enfance et jeunesse ; **Christian PHILIPPOT**, conseiller délégué à la sécurité civile, régie agricole, cimetière et services techniques, **Benoît SOPENA**, conseiller délégué à la sécurité informatique, du site internet et de la gestion des différents réseaux sociaux, **Angélique FRIBOULET**, **Christine PAYET**, **Romain BARRON**, **Edith HORN**, **Roxane LARSONNEUR**, **Florian MALAPEYRE**, **Rachel REY**, **Pierre ROUSSEL**, **Vanessa SOUBES**, **Yannick PERON**, **Marc ROLANDO**

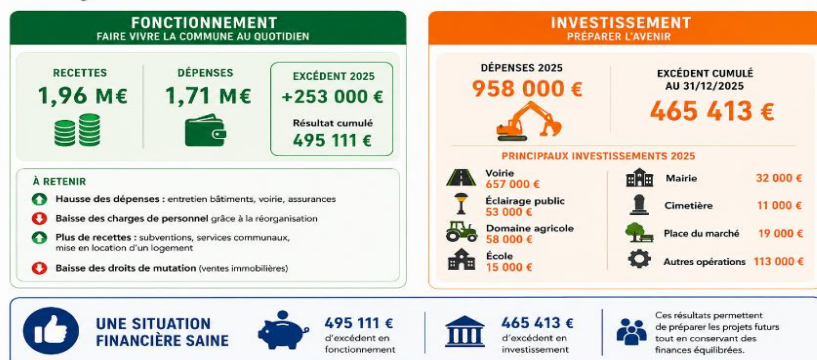
Les décisions du conseil municipal

Lors du conseil municipal du 23 avril, les élus ont validé le compte financier unique de 2025 puis voté le budget primitif de 2026.

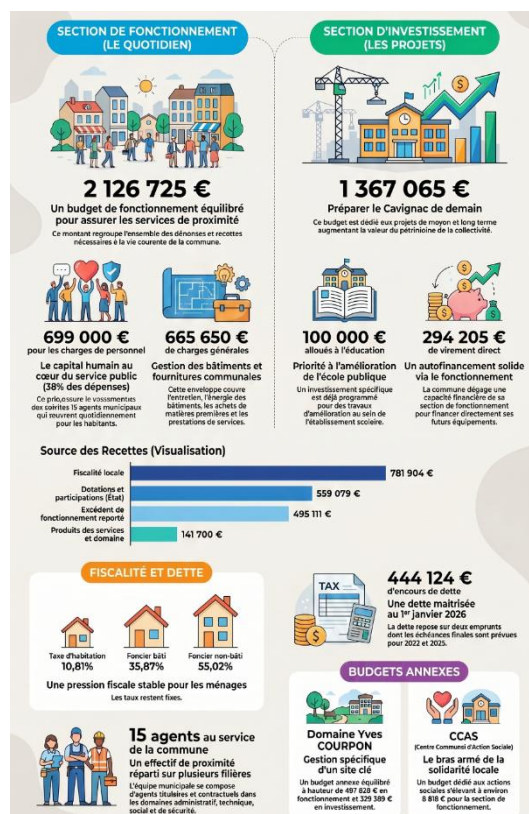


COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Synthèse des résultats de l'exercice



BUDGET PRIMITIF 2026





Fin juin 2026, le Comité syndical du SMICVAL a adopté plusieurs mesures importantes lors de sa première réunion de mandature.

Le projet NéoSmicval et son modèle unique de collecte sont suspendus. Les territoires pourront conserver leur mode de collecte actuel (porte-à-porte ou points d'apport collectif), avec une approche fondée sur la concertation locale.

Par ailleurs, le SMICVAL renforce la proximité avec les communes grâce à la désignation de référents dédiés dans chaque intercommunalité et des échanges au plus près du terrain.

À partir du 1er juillet 2026, le nombre de passages gratuits en pôle de recyclage pour les particuliers passe de 7 à 14 par an. Les déchets végétaux (hors tontes de pelouse) y sont de nouveau acceptés. Les actions de réduction des déchets sont maintenues, tandis que le programme Smicval Market est mis en pause, sauf pour les projets déjà engagés à Libourne et à Blaye.



La municipalité de Cavignac continue à être exigeante envers le SMICVAL pour améliorer la qualité des services de gestion de nos déchets.

Les déplacements des points d'apport collectif des rues des Lavandières et de Bonnin sont actés et effectifs.

Les dépôts au pied des bornes ne sont pas acceptables pour le maintien de la propreté et de la salubrité de nos espaces publics. La verbalisation des dépôts sauvages, passibles d'amendes, va s'accroître grâce à la vidéoprotection. Des panneaux d'information seront très prochainement posés pour informer sur le risque encouru.

En cette période estivale, nous subissons des périodes de très fortes températures et nous enchaînons les épisodes de canicule. Nous tenons à vous rappeler quelques conseils :

- ⚠ En cas de malaise ou de troubles du comportement appelez un médecin.
- ⚠ Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladie chronique, ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite 2 fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- ⚠ Pendant la journée fermez volets, rideaux et fenêtres, aérez la nuit.
- ⚠ Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- ⚠ Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- ⚠ Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. Buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement.
- ⚠ Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h – 21h). Limitez vos activités physiques.

Canicule : Soyez protégés, inscrivez-vous sur le registre communal !



La Mairie de Cavignac met en place un registre nominatif pour identifier et accompagner les personnes les plus fragiles en cas d'alerte canicule. Cette démarche volontaire permet d'assurer un lien social et une surveillance de sécurité durant les pics de température.

Qui est concerné ?	Pourquoi et Comment s'inscrire ?
Seniors et Personnes Agées Concerne tous les résidents de 65 ans et plus.	Pourquoi ? Un suivi personnalisé en cas d'alerte L'inscription garantit un contact régulier et une aide adaptée dès le déclenchement de l'alerte.
Personnes Inaptes au Travail Concerne les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail.	Comment ? Contactez la Mairie de Cavignac Rendez-vous au 61 avenue de Paris, 33620 Cavignac.
Adultes Handicapés Ouvert à tous les adultes en situation de handicap résidant sur la commune.	Inscription facile à distance Par téléphone ou par mail.

Retour sur la Kermesse 2025 organisée par l'APE le 19 juin :



RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

L'école Les platanes de Cagnac ferme une classe de maternelle. Ainsi, nous aurons 3 classes de maternelle et sept classes de maternelle pour environ 220 élèves cagnacais. Nous restons tout de même en maîtrise des effectifs puisque nous aurons entre 19 et 25 élèves par classe.



INFO-TRAVAUX



Cet été, 3 classes élémentaires seront entièrement rénovées, le sol sera changé et les peintures des murs refaites. De même, le sol d'une classe de maternelle abîmé sera aussi remplacé.

Les toilettes des grands aussi vont subir une remise à neuf : changement des urinoirs et des lavabos.

Inscription aux services périscolaires

Voici les 4 étapes à suivre pour que tout soit en ordre.



Étape 1 - Je remplis mon dossier

- > Retirer le dossier à la mairie et le remplir soigneusement.
- > Mon enfant ne peut pas être accepté à la cantine et/ou la garderie tant que le dossier est incomplet.
- > En cas de changement d'adresse, d'école ou d'allergie, je préviens la mairie sans attendre.

Étape 2 - Je m'inscris au bon moment

- > 1re inscription : à la mairie, en personne.
- > Renouvellement : sur l'Espace Familles en ligne.
- > Période d'inscription : du 15 juillet au 15 août (pour septembre).
- > Arrivée en cours d'année : déposer le dossier 7 jours à l'avance.



Étape 3 - Je renouvelle chaque année

- > L'inscription ne se renouvelle pas toute seule : c'est à moi de le faire !
- > Je confirme ou renouvelle l'inscription depuis l'Espace Familles chaque année.

Étape 4 - Je suis à jour dans mes paiements

- > Aucune dette en cours sur les services périscolaires.
- > Mon dossier ne sera réactivé qu'une fois toutes les factures précédentes réglées.
- > Un doute ? Contactez le service Affaires Scolaires de la mairie avant de déposer votre dossier.



L'hygiène à l'école

L'entretien régulier des classes d'école est essentiel pour la santé, le bien-être et la réussite des élèves comme des enseignants. **L'entretien quotidien** constitue la base indispensable : chaque jour, les sols sont balayés ou aspirés, le tableau nettoyé, les corbeilles vidées et les surfaces de travail essuyées. Les poignées de porte et interrupteurs, zones très touchées, sont également désinfectés.

L'entretien hebdomadaire va plus loin : les sols sont lavés à l'eau et au détergent, les meubles et rebords de fenêtres dépoussiérés, les vitres intérieures nettoyées et les sanitaires désinfectés. C'est aussi le moment de vérifier et reconstituer les savons et les essuie-mains.

Lors de chaque période de vacances scolaires, un nettoyage en profondeur s'impose : décapage et traitement des sols, lavage des draps et des couvertures, dépoussiérage des luminaires et des bouches de ventilation, contrôle des radiateurs et désinfection complète du mobilier.

Enfin, la qualité de l'air intérieur reste un enjeu majeur : aérer en début et fin de journée, entretenir la VMC et signaler toute moisissure sont des gestes essentiels pour garantir un cadre d'apprentissage véritablement sain tout au long de l'année.



Bien vivre ensemble : vos obligations de bon voisinage

La vie en communauté repose sur des règles simples mais essentielles. Respect du calme, entretien des propriétés et soin de l'espace public sont autant de gestes qui font la qualité de vie de chacun. La mairie vous rappelle les principales obligations en vigueur, conformément au Code civil, au Code de la santé publique et au règlement sanitaire départemental



👉 Règles générales de bon voisinage

Au-delà des obligations légales, le respect mutuel est le fondement d'un quartier agréable à vivre. Quelques rappels utiles :

- **Les bruits de comportement** (musique forte, voix, fêtes) sont interdits s'ils perturbent la tranquillité des voisins, à toute heure. La nuit (de 22 h à 7 h), les nuisances sonores sont particulièrement sanctionnées. Les propriétaires d'**animaux domestiques** doivent veiller à ce qu'ils ne causent pas de nuisances (abolements répétés, divagation sur la voie publique). Leurs déjections sur les trottoirs et espaces publics doivent être ramassées immédiatement.
- **Les déchets** doivent être déposés dans les bacs prévus à cet effet, aux horaires de collecte indiqués, et non abandonnés sur la voie publique.
- **Les plantations en limite de propriété** sont réglementées : les arbres et haies doivent respecter les distances légales par rapport aux clôtures voisines (0,50 m pour les plantations de moins de 2 m, 2 m pour les plus grandes).

🧹 Nettoyage des trottoirs : chacun devant chez soi



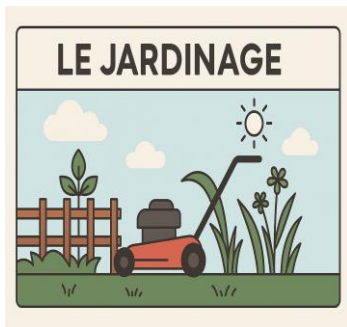
L'entretien du trottoir devant sa propriété est une obligation qui incombe à chaque habitant, propriétaire ou locataire. Un trottoir propre et dégagé, c'est la sécurité de tous.

Vos obligations concrètes :

- **Balayage régulier** des feuilles mortes, graviers, déchets et **déjections animales** devant votre façade et jusqu'au caniveau
- **Nettoyage après les intempéries** : sable, boue ou débris doivent être évacués rapidement
- **Taille des végétaux** en surplomb : haies, branches et plantes qui débordent sur le trottoir ou la voie publique doivent être taillés de façon à ne pas gêner le passage (hauteur minimale de 2,20 m au-dessus du trottoir)

⚠ En cas d'accident dû à un manquement à ces obligations (trottoir glissant, végétation obstruant le passage...), la responsabilité civile du riverain peut être engagée.





Heures autorisées pour la tonte et les travaux de jardinage

Le bruit des tondeuses, taille-haies et autres outils de jardinage peut rapidement devenir une source de nuisances pour vos voisins. Afin de préserver la tranquillité de tous, les travaux de jardinage bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

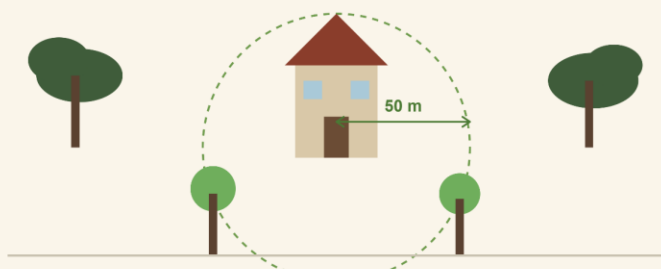
HORAIRES AUTORISÉS DE TONTE	
	Lundi à vendredi 9h00 – 12h00 /14h00 – 19h00
	Samedi 9h00 – 12h00 /15h00 – 19h00
	Dimanche et jours fériés 10h00 – 12h00

Ces horaires s'appliquent à tout engin motorisé : tondeuse, débroussailleuse, souffleur de feuilles, tronçonneuse, etc.

En dehors de ces plages, tout bruit excessif est susceptible de constituer un **trouble anormal de voisinage** et peut donner lieu à un signalement auprès de la mairie ou des forces de l'ordre.

PRÉVENTION DES INCENDIES

Débroussaillage : une obligation légale pour votre sécurité



Le débroussaillage n'est pas qu'une question de propreté : c'est avant tout une obligation légale destinée à prévenir les risques d'incendie.



Qui est concerné ?

Tout propriétaire d'un terrain situé en zone soumise au risque d'incendie, jusqu'à 50 mètres autour des constructions, voiries et installations, et jusqu'à la limite des parcelles voisines si elles sont boisées.



Quand débroussailler ?

Les travaux doivent être réalisés avant le 30 juin de chaque année, conformément au Code forestier (article L. 134-6). Le maire peut imposer des délais plus courts en cas de sécheresse ou de risque particulier.

Que faut-il faire ?

-  Couper les herbes sèches, broussailles et ronces
-  Élaguer les branches basses des arbres (jusqu'à 2 mètres de hauteur)
-  Éclaircir les arbustes et buissons denses
-  Éliminer les végétaux morts ou en contact avec les bâtiments

 **En cas de non-respect**, le maire peut faire réaliser les travaux d'office, aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet. Des amendes peuvent également s'appliquer.

*Ensemble, faisons de notre commune
un lieu où il fait bon vivre !*

France Travail, la Mission locale et l'Association d'aides et de conseils pour l'insertion professionnelle (Acip) sont venus à la rencontre des habitants de Cagnac avec leur Truck de l'emploi.

Le mardi 21 avril au matin, la place de la mairie de Cagnac a accueilli le **Truck de l'emploi**, une initiative portée par **France Travail**, en partenariat avec la **Mission locale** et l'**Acip**. Ce dispositif itinérant a pour vocation de faciliter l'accès à l'emploi en allant directement au plus près des habitants. Installé au centre de la commune, avec ses stands et ses tonnelles, le Truck a attiré de nombreux visiteurs venus s'informer sur les opportunités professionnelles du territoire. Les participants ont pu échanger avec des conseillers spécialisés, rencontrer différents acteurs de l'insertion et de l'emploi, et découvrir les secteurs actuellement en recherche de candidats. Cette action de proximité vise à renforcer le lien entre les habitants et les structures d'accompagnement vers l'emploi.



Quelques souvenirs du repas des aînés. Le prochain se déroulera le 27 janvier 2027. si **vous avez plus de 70 ans, n'oubliez pas de venir en mairie vous y inscrire.**

Salon du livre 2026



Cérémonie du 8 mai



Exposition du Cercle artistique Cagnacais

Les nouveaux commerçants

Maraîchage Domaine Yves Courpon



A l'occasion d'une visite de l'Exploitation des Maraîchers du Domaine Yves Courpon, nous avons découvert le parcours de deux jeunes maraîchers passionnés Pierre et Damien qui ont choisi de donner un nouveau sens à leur vie professionnelle en se tournant vers une agriculture locale et biologique. Installés sur la commune grâce à une opportunité proposée par la Chambre d'agriculture. Ils sont en location des terres de la commune, sous la forme d'un espace test, conventionné et accompagné par Co-actions. Ils cultivent environ un hectare de terres dont 6 000m² en production avec 900m² sous serres et 5 000m² en plein champ.

Leur exploitation est conduite en agriculture biologique et propose une large gamme de légumes de saison. Au-delà de la production de légumes, Pierre et Damien souhaitent faire évoluer leur exploitation. Leur ambition est également de développer un lieu de vie et d'échanges autour de l'agriculture favorisant les rencontres et la sensibilisation du public : en faire un lieu phare de Cavignac avec les écoles et l'association ADYC pour des événements sur la commune.

Les habitants peuvent retrouver leurs produits directement sur l'exploitation, la boutique étant ouverte les mardis et vendredis de 16h à 20h ainsi que sur le marché du jeudi matin.

Pierre SILLOU poursuit l'exploitation viticole du domaine Yves Courpon. Nos vins blancs, rouges, rosés et rosés pétillants sont disponibles à la dégustation et à la vente au Château Marinier. Ils sont également mis en vente à Super U, à l'Inattendu et à la boulangerie Colin Dugas.

UP Pare brise



Nous sommes allés à la découverte de **UP Pare-Brise**, entreprise récemment installée rue Fond de Vergne à Cavignac. Nous y avons été accueillis par **Guillaume LANTOT**, technicien vitrage, qui répare impacts, pare-brise et vitrages automobiles avec un vrai savoir-faire.

Indépendante et non affiliée à une grande enseigne, l'entreprise mise sur la proximité, l'écoute et la réactivité, tout en travaillant avec l'ensemble des compagnies d'assurance dans le respect du libre choix du réparateur. Merci à Guillaume pour son accueil et bonne route à UP Pare-Brise, qui contribue au dynamisme économique de **Cavignac** !

Mug Créatif

Mug Créatif

Depuis mai 2026, Manuella et Frédéric donnent vie à des cadeaux uniques au cœur de Cavignac ! Le concept de **Mug Créatif** : personnaliser une multitude de supports — mugs, gourdes, verres, tote bags, tee-shirts, bougies, cartes, ardoises, bijoux — pour transformer chaque occasion (mariage, naissance, anniversaire, retraite...) en souvenir inoubliable.

L'aventure a débuté sur les marchés de Noël où les créations ont rencontré un vif succès. Les deux créateurs ont franchi le pas en ouvrant boutique dans le bourg. Une belle initiative locale, saluée par la municipalité, qui contribue au dynamisme commercial de la commune.



En raison des conditions météorologiques du mois de juin, la municipalité a décidé de reporter la fête locale au 12 septembre.

Nous vous attendons nombreux !

De nombreuses associations seront présentes sur le site : musique, bien-être, gymnastique, loisirs créatifs, développement artistique, théâtre, animations pour les tout-petits, multisport, art martial,...





GERBAUDE 2026

CAVIGNAC

DIMANCHE 4 OCTOBRE

LES AMIS DU DOMAINE YVES COURPON

ET LA MUNICIPALITE

Vous propose de venir fêter la fin des vendanges du domaine

Programme

a partir de 10h30 : Concert de BANDAS place du marché

11 h Départ Cavalcade avec la BANDAS

12 h 30 Apéritif Repas

Animation musicale

Tombola (70 a 80 lots)

Pour tous renseignements : tél 06 86 93 82 01 Mail adyc.cavignac@orange.fr

Participation 25 € Places limitées

À Cavignac, octobre sera de nouveau consacré à la lutte contre le cancer du sein. Une journée rose, organisée par des bénévoles, se tiendra le dimanche **11 octobre 2026** au domaine Yves Courpon. Festive et conviviale, elle proposera marches solidaires, buvette, restauration, vide-grenier et animations pour tous les âges. Les dons collectés seront reversés à l'association LISA (Institut du Sein d'Aquitaine), née à la clinique Tivoli en 2016 pour accompagner les patientes atteintes de cette maladie. Ce sera aussi l'occasion de s'informer sur le cancer du sein et de recevoir des conseils du Pôle Santé de Saint-Savin et de LISA, présents sur place.

Par ailleurs, une exposition photographique et informative sera visible à la mairie de Cavignac, dans la salle du conseil municipal, accessible tout le mois aux heures d'ouverture.

Le Comité des Fêtes recherche encore des bénévoles pour organiser cette journée du 11 octobre 2026 : toute aide, même ponctuelle, sera bienvenue.

N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'aventure au 06 24 82 43 62.

**Journée ROSE
CAVIGNAC**

**Au domaine Yves Courpon
201 rue de Godineau**

11 octobre 2026

**Avec l'association LISA
et
le pôle santé de St Savin
Avec le soutien de la mairie de
Cavignac**

**Animations,
vide grenier,
restauration**

**Exposition photos
en mairie tout le mois d'octobre**

Droit d'expression de l'opposition

Chères Cavignacaises, Chers Cavignacais,

Être votre élue indépendante au conseil municipal est un engagement que je porte chaque jour avec une immense fierté, mais surtout avec une totale liberté.

Sans étiquette politique ni consignes de vote, ma seule priorité, c'est vous et l'avenir de Cavignac. Cette indépendance me permet de soutenir ce qui est bon pour notre commune et une liberté de parole.

Si j'exerce mon métier d'infirmière en dehors de notre commune, cette profession nourrit quotidiennement ma vision du service public. Être infirmière m'a appris l'écoute, l'empathie, la gestion des priorités et le sens des réalités humaines. C'est exactement cette approche, humaine et concrète, apprise sur le terrain, que je mets au service de notre village.

Bien que je ne siège pas directement au CCAS, l'action sociale reste au cœur de mes préoccupations. Je reste une force de proposition constante et vigilante pour que la solidarité à Cavignac soit une réalité pour tous. Je refuse que quiconque soit oublié, qu'il s'agisse de nos aînés ou des familles qui traversent une passe difficile.

Cette attention, je la porte tout particulièrement vers nos enfants, car ils sont l'avenir de notre commune. Je les représente au conseil pour qu'ils grandissent dans les meilleures conditions possibles. Des écoles bien entretenues, une cantine de qualité, des activités épanouissantes et des espaces sécurisés : voilà ce que nous leur devons.

Loin des disputes politiques qui n'intéressent personne, je préfère le dialogue constructif et le bon sens. Je tiens à vous remercier du fond du cœur pour vos sourires, vos encouragements et nos échanges au quotidien. Au plaisir de vous croiser dans Cavignac et de partager vos idées.

Je reste, comme toujours, à votre entière disposition pour discuter, échanger et avancer ensemble.

Avec toute mon amitié,

Vanessa SOUBES, Votre conseillère municipale indépendante

La liste « Cavignac demain » n'ayant pas su préserver l'unité nécessaire pour porter un projet collectif, c'est en toute indépendance que je continuerai à servir Cavignac conformément à mes fonctions d'élue et mes convictions. Au fil de mes rencontres avec la population, 3 sujets reviennent régulièrement : la problématique de la collecte des ordures ménagères, la sécurité au sein de notre commune et l'aide à apporter aux personnes les plus vulnérables notamment face aux épisodes de canicule. Ces priorités guideront mon engagement au service de tous les habitants. Bel été à tous !

Yannick Péron, élu indépendant

Chers Cavignacaises, chers Cavignacais,

Malgré les épreuves traversées et un contexte rude, je poursuis mon engagement sans détour. Aujourd'hui, seul élu de CAVIGNAC DEMAIN, au sein du conseil municipal, je porte une voix libre et indépendante, avec la volonté de servir les habitants. J'aborde chaque dossier avec exigence, sans complaisance. Je soutiendrai les projets utiles à Cavignac et exprimerai mes désaccords lorsque ce sera nécessaire. Être dans l'opposition, c'est proposer, contrôler, et défendre l'intérêt de tous.

Marc ROLANDO-CAVIGNAC DEMAIN

Ce 1^{er} bulletin municipal est distribué dans votre boîte aux lettres. Les prochains numéros seront mis à disposition sur le site Internet et sur PanneauPocket. Vous pourrez également en recevoir un exemplaire sur votre boîte mail en envoyant votre adresse mail à communication@cavignac.fr.

Un exemplaire papier sera disponible à l'accueil de la mairie.